

Distr. générale 1^{er} novembre 2010 Français

Original: anglais

Conseil de sécurité

Soixante-cinquième année

Assemblée générale Soixante-cinquième session

Points 14,15,20,24,29,33,36,37,38,39,43,52,54,60,66,93,97, 103,107 et 122 s) de l'ordre du jour

Programme mondial pour le dialogue entre les civilisations

Culture de paix

Développement durable

Élimination de la pauvreté et autres questions liées au développement

Rapport du Conseil de sécurité

Prévention des conflits armés

La situation au Moyen-Orient

Question de Palestine

La situation en Afghanistan

La situation dans les territoires occupés de l'Azerbaïdjan

Question de Chypre

Rapport du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés

Questions relatives à l'information

Souveraineté permanente du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe dans le Golan syrien occupé sur leurs ressources naturelles

Élimination du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée

Création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient

Désarmement général et complet

10-61450 (F) 081110 091110





Traité d'interdiction complète des essais nucléaires

Mesures visant à éliminer le terrorisme international

Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de la Conférence islamique

Lettres identiques datées du 28 octobre 2010, adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Tadjikistan auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur, en tant que Président du Groupe de l'Organisation de la Conférence islamique (OCI) à New York, de vous faire tenir ci-joint la Déclaration de Douchanbé adoptée par la trente-septième session du Conseil des Ministres des affaires étrangères de l'Organisation de la Conférence islamique, qui s'est tenue à Douchanbé en mai 2010 (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire diffuser le texte de la présente lettre et son annexe comme document de l'Assemblée générale au titre des points 14, 15, 20, 24, 29, 33, 36, 37, 38, 39, 43, 52, 54, 60, 66, 93, 97, 103, 107 et 122 s) de l'ordre du jour, et comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur, Représentant permanent (Signé) Sirodjidin **Aslov**

Annexe aux lettres identiques datées du 28 octobre 2008 adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Tadjikistan auprès de l'Organisation des Nations Unies

Déclaration de Douchanbé adoptée à la trente-septième session du Conseil des Ministres des affaires étrangères de l'Organisation de la Conférence islamique

Vision partagée d'un monde islamique plus sûr et plus prospère

Douchanbé, République du Tadjikistan 04-06 journada thani 1431h (18-20 mai 2010)

Nous, Ministres des affaires étrangères et chefs de délégation des États membres de l'Organisation de la Conférence islamique (OCI), participant à la trente-septième session du Conseil des Ministres des affaires étrangères de l'OCI, réunis à Douchanbé, désignée comme capitale de la culture islamique de 2010, sous le thème de « La vision partagée d'un monde islamique plus sûr et plus prospère », à un moment où le monde musulman fait face à de graves défis politiques, socioéconomiques, culturels et scientifiques, déclarons ce qui suit :

L'OCI, qui est la seconde plus grande organisation intergouvernementale après les Nations Unies, doit jouer un rôle clef dans le renforcement de la coordination mutuelle et de la coopération pour pouvoir relever les challenges mondiaux et parer aux menaces auxquelles les pays musulmans se trouvent confrontés.

La session actuelle du Conseil des Ministres des affaires étrangères revêt une importance particulière car c'est la première conférence du genre à se tenir en Asie centrale, qui est connue dans l'histoire de l'islam en tant que région de la Transoxiane; cette session est considérée comme une marque d'attention qui dénote de l'intérêt croissant que l'OCI et ses États membres portent à l'Asie centrale; elle souligne la contribution et le rôle culturel de cette région du globe dans l'histoire de la religion et de la pensée islamiques, de même qu'au développement et à l'épanouissement des sciences islamiques comme le Fiqh, le Hadith et le Tafsir ou exégèse.

Quarante ans après sa création, l'OCI a connu des changements majeurs et elle doit encore gérer et résoudre aujourd'hui d'épineux dossiers liés à divers conflits et contentieux. L'heure est venue pour tous ceux qui jouent un rôle dans le processus de sécurité globale à l'OCI de prendre en compte ces changements en restant fidèles à ses valeurs et à ses principes fondamentaux, à l'instar de ceux exprimés dans la charte de l'OCI et dans le programme d'action décennal destiné à faire face aux défis que la Oummah musulmane doit affronter au XXI^e siècle. Tel est précisément le but de cette organisation, qui prédomine sur tout le reste et qui dénote de notre détermination politique et de notre conviction que la sécurité est bien « l'affaire de tous ».

La situation au Moyen Orient est toujours tendue et il semblerait qu'elle est appelée à le rester encore longtemps tant qu'Israël persiste dans sa politique d'entêtement et d'obstruction des efforts de paix, du moins jusqu'à ce qu'une

solution globale et juste couvrant tous les aspects du problème soit trouvé. C'est pourquoi nous appelons à la communauté internationale, y compris le Conseil de sécurité, à redoubler d'efforts, suivant les responsabilités qui lui sont assignées par la Charte de l'ONU, en vue d'accélérer le processus d'instauration d'un règlement juste et global au Moyen-Orient. Dans ce cadre, le Conseil condamne fermement toutes les mesures et dispositions illégales prises à Al-Qods-Est occupée et visant à judaïser cette ville à caractère arabo-islamique, et notamment l'implantation de colonies, au risque de faire capoter tout processus de négociation devant déboucher sur la cessation de l'occupation israélienne, qui remonte à 1967, et sur l'édification d'un État palestinien indépendant, viable, jouissant du continuum géographique sur l'ensemble des territoires dont Israël s'était emparé en 1967, et ayant pour capitale Jérusalem-Est. Le Conseil se félicite des efforts déployés par S. M. le Roi Mohamed VI, Président du Comité d'al-Qods ainsi que par l'agence Beit al-Qods al-Charif pour préserver l'identité de la Ville sainte et soutenir la résistance de ses habitants. Le Conseil exprime également sa condamnation du maintien de l'occupation par Israël du Golan syrien et de certains territoires libanais, tout en réaffirmant son soutien à ces deux pays pour le recouvrement de tous leurs territoires occupés par Israël en 1967.

Réaffirmant la position commune des États membres de l'OCI en faveur d'un engagement à long terme visant à apporter la paix et la stabilité en Afghanistan et à en favoriser la réhabilitation socioéconomique, et eu égard aux besoins du développement infrastructurel de l'Afghanistan, nous avons considéré qu'il était important d'accorder une assistance technique aux États membres concernés pour la construction de routes de transit reliant les pays d'Asie centrale à l'Afghanistan.

Nous condamnons l'agression de l'Arménie contre l'Azerbaïdjan et appelons au règlement du conflit du Nagorno-Karabach sur la base du respect de l'intégrité territoriale de l'Azerbaïdjan. Nous avons également adopté des résolutions dans le cadre politique pour exprimer notre entière solidarité avec la Somalie, l'Iraq, le Soudan, le Yémen, les îles Comores, la Bosnie-Herzégovine, la Côte d'Ivoire, la Guinée, Djibouti, le Jammu-et-Cachemire, l'État chypriote turc et le peuple du Kosovo.

Nous avons salué avec appréciation la Déclaration conjointe signée le 17 mai 2010 à Téhéran, par les Ministres des Affaires étrangères de la République islamique d'Iran, de la République de Turquie et du Brésil sur l'échange de combustible nucléaire et invité instamment la communauté internationale à souscrire à cette déclaration conjointe et à mettre à profit l'atmosphère positive ainsi créée pour conclure de nouveaux accords globaux portant sur tous les aspects du dossier.

Le terrorisme continue à faire planer une lourde menace sur la paix et la sécurité internationales. Nous réaffirmons que le terrorisme ne peut être justifié sous aucun prétexte et qu'il ne doit être associé à aucune religion, race, croyance, valeurs, culture, société ou groupe. Dans ce monde de plus en plus globalisé, nous avons besoin plus que jamais d'entente, d'harmonie, de respect mutuel et de jeter des ponts entre toutes les cultures et tous les peuples.

Nous réaffirmons la proposition du Serviteur des deux saintes mosquées, le Roi Abdullah Ben Abdelaziz, de créer un centre international pour la lutte contre le terrorisme sous l'égide des Nations Unies pour un échange rapide d'informations, une coopération et une coordination entre les États membres en vue de renforcer les efforts visant à lutter contre ce dangereux fléaux conformément aux

recommandations de la Conférence internationale sur le terrorisme (Riyad, février 2005) et aux nombreuses résolutions des organisations régionales et internationales.

Les conflits armés, la prolifération des armes de destruction massive, et autres menaces, continuent à défier et à faire vaciller les fondements de la paix et de la sécurité internationales. Nous avons prié les participants à la Conférence de 2010 des Parties au Traité de non-prolifération des armes nucléaires (New York, 3-28 mai 2010) de s'engager dans un échange de vues constructif sur le renforcement accru du régime de non-prolifération et du désarmement. Partant, nous réaffirmons notre attachement à la poursuite des consultations au sujet de l'application pratique du traité en termes de création d'une zone libre de tout armement nucléaire en Asie centrale, qui est entré en vigueur le 21 mars 2009. Nous soutenons également la création au Moyen-Orient d'une zone libre de toute arme de destruction massive et ce, en application de la résolution de la conférence de 1995 chargée d'examiner le Traité et la question de sa prorogation.

Considérant l'importance du dialogue des civilisations et de l'élargissement des relations entre le monde islamique et les autres cultures et civilisations, nous réitérons notre engagement à poursuivre les efforts d'échange en direction de l'Occident pour mettre en exergue l'image véritable de l'Islam.

Nous appuyons à cet égard l'initiative du Serviteur des deux saintes mosquées, le Roi Abdullah Ben Abdelaziz, pour le dialogue entre les adeptes des religions tenu à la Mecque, à Madrid, à New York et à Genève susceptible de renforcer l'idée de la modération et de la tolérance et d'encourager le dialogue pour le rejet de la violence et de l'extrémisme.

Nous avons franchi pratiquement la moitié du chemin depuis l'adoption du Programme d'action décennal par la troisième session extraordinaire du Sommet islamique tenue à Makkah al-Moukaramah, les 5 et 6 Zoul Qaada 1426 (7-8 décembre 2005) et de la vision 1441 H pour la science et la technologie. Dans nos délibérations, nous avons mis l'accent sur nos acquis et sur les échecs enregistrés au cours de ces dernières années. Des efforts doivent être déployés pour soutenir le développement humain et mettre à niveau le système éducatif inadéquat. Il est nécessaire de prendre des décisions audacieuses et d'opérer des changements partout où cela s'avère approprié, lorsque les stratégies adoptées jusque-là requièrent une mise à niveau.

La réunion a réitéré le principe fondamental de libre circulation des biens, des personnes, des services, des ressources énergétiques et des capitaux et la prévention des barrières techniques auxquelles font face les États membres de l'OCI, qui peuvent contribuer positivement à la lutte contre les crises mondiales et à la réalisation du développement durable.

Prenant en considération les crises liées à l'eau et aggravées par l'augmentation de la population et les changements climatiques et ayant à l'esprit que la communauté internationale doit prendre des mesures spécifiques pour assurer une utilisation rationnelle et intégrée des ressources en eau en vue de satisfaire les besoins des populations, de l'environnement et des économies de tous les pays, nous nous félicitons de l'initiative du Tadjikistan de proclamer l'année 2012 Année internationale de la diplomatie de l'eau, en vue d'entreprendre davantage d'efforts coordonnés pour une meilleure utilisation des ressources hydriques aux niveaux national, régional et international.

La réunion s'est félicitée de la Conférence internationale de haut niveau sur la révision globale à mi-parcours de la mise en œuvre de la Décennie internationale pour l'action « L'eau pour la vie», 2005-2015, qui doit se tenir à Douchanbé, Tadjikistan, du 8 au 10 juin 2010 et a encouragé tous les États membres et institutions concernées de l'OCI à y participer activement.

Nous condamnons la montée de l'islamophobie et la discrimination systématique dont sont victimes les musulmans et invitons la communauté internationale à mettre fin à l'incitation à la haine et à la discrimination à l'égard des musulmans et à prendre des mesures efficaces pour lutter contre la diffamation des religions et les stéréotypes négatifs fondés sur la religion, la conviction ou l'appartenance ethnique. Nous demandons au Secrétaire général de poursuivre ses démarches afin d'endiguer l'islamophobie en multipliant les débats et les délibérations au sein des différentes instances internationales.

La réunion s'est félicitée des résultats de la séance spéciale de brainstorming interactif qui s'est déroulée durant la trente-septième session du CMAE sur le thème de « Asie centrale : vision stratégique pour la solidarité », et a encouragé la participation active des États d'Asie centrale qui sont membres de l'OCI à l'action islamique commune.

Nous saluons l'offre de la Guinée d'abriter la quarantième session du Conseil des Ministres des affaires étrangères à Conakry en 2013.

Nous exprimons notre profonde gratitude au Secrétaire général, le professeur Ekmeleddin Ihsanoglu, pour son encouragement et son soutien aux causes du monde musulman, ainsi que pour ses louables efforts visant à promouvoir et à rehausser le rôle de l'OCI en tant qu'important et efficace acteur de la scène internationale.

Nous exprimons notre profonde appréciation à S. E. M. Emomali Rahmon, Président de la République du Tadjikistan ainsi qu'au peuple et au Gouvernement de la République du Tadjikistan, pour la générosité et l'hospitalité dont ils ont fait preuve et qui ont conduit au succès de la trente-septième session du Conseil des Ministres des affaires étrangères.

6 10-61450